

Nouméa le 07/02/2022

Note d'information :

Objet : Le CPVC n'accepte que l'original du bulletin d'adhésion

Avis aux adhérent(e)s, aux délégués, aux responsables syndicaux,

En raison des **normes bancaires**, nous ne pouvons **plus accepter de copies du bulletin d'adhésion** (photocopies), il nous faut donc **l'original du bulletin** (avec signature originale).

En cas de **radiation d'une adhésion**, l'adhérent(e) doit fournir un écrit pour justificatif et traçabilité de sa demande.

Vous remerciant de votre compréhension,

Le Service CPVC,